

DANS CE NUMÉRO :

CPPNI TRS

Contacts :

Patrick BLAISE
SG UF Route
06.82.09.02.97

Jean-Yves BONY
06.81.70.86.73

Jean-Louis SCHAMBER
06.78.23.64.38

CFDT
1er :



ACCORD TRANSPORT SANITAIRE

Pour faire suite à la consultation et au mandat favorable attribué par les syndicats, l'Union Fédérale Route FGTE-CFDT est signataire des 3 accords du Transport Sanitaire soit :



- **Protection sociale :**

La mise en place d'une prévoyance dans les entreprises du Transport Sanitaire.

- **Classifications :**

Le nouvel échelon (nommé Emploi 2) concernera tous les Ambulanciers diplômés d'Etat qui ne répondraient plus à l'ensemble des missions et obligations d'un Ambulancier, et en capacité à pouvoir effectuer du transport de malades assis soit par choix, soit par restriction médicale.

- **Négociations Annuelles Obligatoires :**

Emploi 1 : Revalorisation du taux horaire de **4.6%** et au 1er juillet **0.8%**.

Emploi 2 : Revalorisation du taux horaire de **1.5%** et au 1er juillet **0.8%**.

Emploi 3 : Revalorisation du taux horaire de **4%** et au 1er juillet **3%**.

L'équipe de négociation TRS.